Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant les modalités d'évaluation du directeur stagiaire et fixant les modèles de rapport d'évaluation dans l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, en particulier l'article 87 ;

Vu le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement, et, en particulier, ses articles 5, § 4, 7°, b et 33 ;

Vu le protocole de négociation du 9 mai 2019 au sein du Comité de négociation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés reconnus par le Gouvernement ;

Vu le protocole de négociation du 9 mai 2019 au sein du Comité de négociation de secteur IX, du Comité des services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'Enseignement libre subventionné selon la procédure de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités;

Vu le test genre du 21 avril 2019 ;

Vu l'avis du Conseil d'État n° .... donné le .... en application de l'article 84, §1er, alinéa 1er, 2°, des lois coordonnées sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Ministre de l'Éducation;

Après délibération ;

CONSEIL D'ETAT
LEGISLATION
13-06-2019
RAAD VAN STATE
WETGEVING

66355/2/V

ARRÊTE

Article 1er – Aux moments prévus à l'article 33, §§ 2 à 4 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement, le pouvoir organisateur ou son (ses) délégué(s) procède(nt) à un entretien d'évaluation avec le directeur stagiaire en vue de l'attribution d'une mention d'évaluation.

L'évaluation porte sur la manière dont le directeur a mis sa lettre de mission en œuvre, compte tenu du contexte global dans lequel il est amené à évoluer et des moyens mis à sa disposition.

Le directeur prépare cet entretien par la rédaction d'une auto-évaluation.

Article 2. – A la suite des entretiens visés à l'article 1er, alinéa 1er, le pouvoir organisateur établit un rapport d'évaluation selon les modèles annexés au présent arrêté.

Article 3. - Le(s) rapport(s) d'évaluation est (sont) transmis au directeur stagiaire selon les modalités décrites à l'article 33, § 5, du décret du 2 février 2007 précité.

Article 4. – S'il échet, les dispositions visées aux articles 1er à 3, s'appliquent mutatis mutandis aux directeurs engagés à titre temporaire suite à un appel à candidatures, conformément aux articles 36, § 1er, al. 3, 56, § 3, a), al. 3, 60, § 1er, al. 3, 70, § 3 a), al. 3 et 83, § 1er, al. 3. du décret du 2 février 2007 précité.

Article 5 – L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mars 2011 déterminant les modalités d'évaluation du directeur stagiaire et fixant le modèle de rapport d'évaluation est abrogé.

Article 6. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2019.

Article 7. – Les Ministres qui ont l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement obligatoire dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

Jean-Claude MARCOURT

La Ministre de l'Éducation,

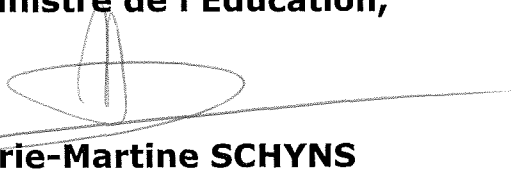

Marie-Martine SCHYNS

Annexe 1 : Rapport d'évaluation du directeur stagiaire en fin de première année de stage

Nom :	Prénom :
Adresse postale:	Adresse courriel :
Matricule :	
Nom et adresse de l'école :	
Numéro FASE :	
Niveau d'enseignement :	
Type d'enseignement :	
Réseau : (1) -Enseignement organisé par la Communauté française -Enseignement officiel subventionné -Enseignement libre confessionnel -Enseignement libre non-confessionnel	

(1) Biffer les mentions inutiles

Auto-évaluation du directeur fournie : (1)
O OUI
O NON

Evaluation des responsabilités et compétences exercées par le directeur stagiaire en référence à l'exécution de la lettre de mission, compte tenu du contexte global dans lequel est amené à évoluer le directeur stagiaire et aux moyens mis à sa disposition.

Commentaires et perspectives éventuelles:

Mention d'évaluation attribuée le ..... :

FAVORABLE (1)
RESERVE
DEFAVORABLE

Par le Pouvoir organisateur

Le président ou le(s) délégué(s)

Date Signature

Date de prise de connaissance par le directeur stagiaire de l'évaluation effectuée : .....

D'accord (1)

Pas d'accord (1) pour les motifs suivants :

Date Signature

Prise de connaissance des éventuelles remarques et observations du directeur stagiaire, formulées en date du .....

Par le Pouvoir organisateur
Le président ou le(s) délégués

Signature et date

(1) Biffer la/les mention(s) inutile(s)

Le directeur stagiaire qui se voit attribuer une mention « défavorable » peut introduire par recommandé une réclamation écrite contre cette mention dans les dix jours de sa notification (soit le lendemain de la réception de la lettre recommandée soit à dater de la signature de l'accusé de réception lorsque la lettre est transmise de la main à la main) auprès de la chambre de recours compétente et ce conformément à l'article 33 §7 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et des directrices dans l'enseignement.

Chambre de recours :.....

Adresse de la Chambre de recours :.....

Cadre à remplir uniquement en cas de recours auprès de la chambre de recours

Date d'introduction du recours auprès de la Chambre de recours : .....

Date et avis de la Chambre de recours :

Décision du Pouvoir organisateur suite à l'avis de la Chambre de recours :

Par le Pouvoir organisateur

Le président ou le(s) délégué(s)

Signature

Signature du directeur stagiaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXXX déterminant les modalités d'évaluation du directeur stagiaire et fixant le modèle de rapport d'évaluation.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

Jean-Claude MARCOURT

La Ministre de l'Éducation,

Marie-Martine SCHYNS

Annexe 2 : Rapport d'évaluation du directeur stagiaire en fin de deuxième année de stage

Nom :	Prénom :
Adresse postale:	Adresse courriel :
Matricule :	
Nom et adresse de l'école :	
Numéro FASE :	
Niveau d'enseignement :	
Type d'enseignement :	
Réseaux : (1) -Enseignement organisé par la Communauté française -Enseignement officiel subventionné -Enseignement libre confessionnel -Enseignement libre non-confessionnel	

(1) Biffer les mentions inutiles

Auto-évaluation du directeur fournie : (1)
O OUI
O NON

Evaluation des responsabilités et compétences exercées par le directeur stagiaire en référence à l'exécution de la lettre de mission, compte tenu contexte global dans lequel est amené à évoluer le directeur stagiaire et aux moyens mis à sa disposition.

Commentaires et perspectives éventuelles:

Mention d'évaluation attribuée le ..... :

FAVORABLE (1)
RESERVE (2)
DEFAVORABLE

Par le Pouvoir organisateur

Le président ou le(s) délégué(s)

Signature

Date de prise de connaissance par le directeur stagiaire de l'évaluation effectuée : .....

D'accord (1)

Pas d'accord (1) pour les motifs suivants :

Date signature

Prise de connaissance des éventuelles remarques et observations du directeur stagiaire, formulées en date du .....

Par le Pouvoir organisateur (1)

Le président ou le(s) délégué(s)

Signature et date

(1) Biffer la/les mention(s) inutile(s)
(2) Lorsque l'évaluation précédente a abouti à l'attribution de la mention « réservée », la mention attribuée lors de cette deuxième année de stage, est soit « favorable » soit « défavorable ».

Le directeur stagiaire qui se voit attribuer une mention « défavorable » peut introduire par recommandé une réclamation écrite contre cette mention dans les dix jours de sa notification (soit le lendemain de la réception de la lettre recommandée soit à dater de la signature de l'accusé de réception lorsque la lettre est transmise de la main à la main) auprès de la chambre de recours compétente et ce conformément à l'article 33 §7 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et des directrices dans l'enseignement.

Chambre de recours :.....

Adresse de la Chambre de recours :.....

Cadre à remplir uniquement en cas de recours auprès de la chambre de recours

Date d'introduction du recours auprès de la Chambre de recours : .....

Date et avis de la Chambre de recours :

Décision du Pouvoir organisateur suite à l'avis de la Chambre de recours :

Par le Pouvoir organisateur

Le président ou le(s) délégué(s)

Signature

* * *

Prise de connaissance par le directeur stagiaire de la décision prise après avis de la Chambre de recours

Date Signature du directeur stagiaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXXX déterminant les modalités d'évaluation du directeur stagiaire et fixant le modèle de rapport d'évaluation.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

Jean-Claude MARCOURT

La Ministre de l'Éducation,

Marie-Martine SCHYNS

Annexe 3 : Rapport d'évaluation du directeur stagiaire en fin de 3e année de stage

Nom :	Prénom :
Adresse postale:	Adresse courriel :
Matricule :	
Nom et adresse de l'école :	
Numéro FASE :	
Niveau d'enseignement :	
Type d'enseignement :	
Réseaux : (1) -Enseignement organisé par la Communauté française -Enseignement officiel subventionné -Enseignement libre confessionnel -Enseignement libre non-confessionnel	

(1) Biffer les mentions inutiles

Auto-évaluation du directeur fournie : (1)
O OUI
O NON

Evaluation des responsabilités et compétences exercées par le directeur stagiaire en référence à l'exécution de la lettre de mission, compte tenu du contexte global dans lequel est amené à évoluer le directeur stagiaire et aux moyens mis à sa disposition.

Commentaires et perspectives éventuelles:

Mention d'évaluation attribuée le .... :

FAVORABLE (1)
DEFAVORABLE

Par le Pouvoir organisateur

Le président ou le(s) délégué(s)

Signature

Date de prise de connaissance par le directeur stagiaire de l'évaluation effectuée : .....

D'accord (1)

Pas d'accord (1) pour les motifs suivants :

Date signature

Prise de connaissance des éventuelles remarques et observations du directeur stagiaire, formulées en date du .....

Par le Pouvoir organisateur (1)

Le président ou le(s) délégué(s)

Signature et date

(1) Biffer la mention inutile

Le directeur stagiaire qui se voit attribuer une mention « défavorable » peut introduire par recommandé une réclamation écrite contre cette mention dans les dix jours de sa notification (soit le lendemain de la réception de la lettre recommandée soit à dater de la signature de l'accusé de réception lorsque la lettre est transmise de la main à la main) auprès de la chambre de recours compétente et ce conformément à l'article 33 §7 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et des directrices dans l'enseignement.

Chambre de recours :.....

Adresse de la Chambre de recours :.....

Cadre à remplir uniquement en cas de recours auprès de la chambre de recours

Date d'introduction du recours auprès de la Chambre de recours : .....

Date et avis de la Chambre de recours :

Décision du du Pouvoir organisateur suite à l'avis de la Chambre de recours :

Par le Pouvoir organisateur

Le président ou le(s) délégué(s)

Signature

* * *

Prise de connaissance par le directeur stagiaire de la décision prise après avis de la Chambre de recours

Date Signature du directeur stagiaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXXX déterminant les modalités d'évaluation du directeur stagiaire et fixant le modèle de rapport d'évaluation.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

Jean-Claude MARCOURT

La Ministre de l'Éducation,

Marie-Martine SCHYNS